

Première séance, mardi 7 septembre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Ouverture. – Validation et assermentation. – Communications. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de décret N° 197 modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Projet de loi N° 191 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS); entrée en matière, 1^{er} et 2^e lectures et vote final. – Motion M1089.10 Denis Grandjean/Gabrielle Bourguet (initiative cantonale: prostitution des personnes de moins de 18 ans); prise en considération. – Motion M1081.09 Nicole Aeby-Egger/Nicolas Repond (attribution d'un montant pour le bloc opératoire de l'hôpital de Riaz); retrait. – Postulat P2065.09 Nicole Aeby-Egger (prise en charge des toxicodépénances); prise en considération. – Elections.

fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques, à savoir qu'il est domicilié dans le cercle électoral dans lequel il a été élu et n'est pas touché par l'article 49 de la même loi, fixant les incompatibilités entre son statut professionnel et sa fonction de député au Grand Conseil. Par conséquent, le Bureau vous propose de valider ce mandat de député.

a) Validation du mandat de député de M. Gaéтан Emonet en remplacement de M^{me} Annelise Pittet-Godel.

– Le mandat de député de M. Gaéтан Emonet est validé tacitement.

b) Assermentation de M. Gaéтан Emonet.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

La Présidente. M. Emonet, vous venez d'être assermenté pour cette nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil, je vous adresse toutes mes félicitations et mes meilleurs vœux pour la conduite de votre mandat.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: MM. Moritz Boschung-Vonlanthen, Daniel de Roche, Jean-Pierre Dorand, Benoît Rey, Olivier Suter et Laurent Thévoz.

M^{me} Isabelle Chassot, conseillère d'Etat, est excusée.

La Présidente. J'ai le plaisir de vous saluer très cordialement et d'ouvrir cette session de septembre. J'espère que cette période estivale vous a permis de vous ressourcer afin de pouvoir être en forme pour aborder cette deuxième partie de l'année.

J'ai une pensée pour notre collègue Anne-Lyse Pittet-Godel qui se trouvait parmi nous au mois de juin lors de cette dernière session et je vous demande un instant de silence, s'il vous plaît. ...Je vous remercie.

Validation et assermentation

La Présidente. Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base du dossier y relatif, que le remplacement de la défunte députée a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par le préfet du district de la Veveyse. Le Bureau a également constaté que M. Gaéтан Emonet remplit les conditions d'éligibilité

Communications

La Présidente. 1. Je vous informe que notre collègue Jacques Gavillet a donné sa démission pour la fin de la session de septembre. Nous le remercions d'ores et déjà pour le travail accompli au sein du Parlement et lui souhaitons bon vent pour son avenir. Le ou la nouvel-le élu-e sera assermenté-e lors de la session d'octobre.

2. Notre première vice-présidente, M^{me} Yvonne Stempfel a, quant à elle, démissionné de la Commission des finances et de gestion pour la fin du mois d'août afin de pouvoir s'investir totalement dans sa prochaine fonction de présidente du Parlement.

3. L'élection du nouveau membre de la Commission des finances et de gestion aura lieu mercredi matin. L'élection d'un nouveau membre de la Commission des pétitions, en remplacement de notre défunte collègue Anne-Lyse Pittet-Godel, aura également lieu mercredi matin.

4. Je vous informe encore que le Bureau du Grand Conseil a accédé à la demande de La Télé Vaud-Fribourg d'enregistrer et de diffuser les débats du Parlement du canton de Fribourg. Cette diffusion est prévue pour une période test de quatre mois et débutera dès que les aménagements techniques auront été apportés. Vous serez informés en temps utile.

5. Je vous rappelle également le séminaire du Forum interparlementaire romand qui a pour thème «La politique d'agglomération». Vous êtes toutes et tous invité-es à participer à cette journée qui aura lieu ici, dans cette salle, le 17 septembre. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 11 septembre, soit au moyen du bulletin d'inscription que vous avez reçu par courrier électronique en juillet, soit auprès de notre collègue André Schoenenweid.

6. Cette année a été décrétée «Année internationale de la pauvreté». Des expositions suisses ont été organisées afin de sensibiliser la population. Il y aura un arrêt à Fribourg du 6 au 14 octobre, à Fribourg-Centre. Vous serez toutes et tous invité-es, à l'issue de nos débats du 8 octobre, à visiter cette exposition. Vous pouvez d'ores et déjà prendre note de cette date.

7. J'adresse aussi mes félicitations à M. le Député Michel Buchmann qui a accédé à la présidence de la Fédération internationale pharmaceutique. Je lui adresse tous mes vœux pour cette nouvelle fonction. (*Applaudissements!*)

8. Enfin, vous savez certainement que le tournoi de football des parlements de Suisse s'est déroulé le 28 août dernier à Nyon. Notre équipe s'est placée au 13^e rang sur les 17 équipes inscrites. Je vous propose que nous les félicitions. (*Applaudissements*)

– Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la Magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret concerne la réélection des personnes suivantes:

Chambre des prud'hommes de la Glâne, M. Jacques Menoud, suppléant du président;

Chambre des prud'hommes de la Gruyère, M^{me} Claudia Dey-Gremaud, suppléante du président, M^{me} Yolande Progin, assesseure et M. Philippe Clément, assesseur suppléant.

Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait de manière collective. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction.

La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver le décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Article unique, titre et considérants

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 90.

¹ Décret pp. 1293ss.

Projet de décret N° 197 modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg¹

Rapporteur: **Gilbert Cardinaux** (UDC/SVP, VE).

Commissaire: **Beat Vonlanthen**, Directeur de l'économie et de l'emploi.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le 18 juin 2009, le Grand Conseil adoptait, à l'unanimité, un plan de soutien de 50 millions en vue de contrer les effets de la crise économique dans le canton. Ce plan comprend 24 mesures initiales plus 3 qui ont été rajoutées.

Certaines mesures ont connu un beau succès tandis que d'autres ont obtenu un résultat plutôt mitigé. Vous avez l'état de ces mesures dans le présent message. Ce plan a aussi permis de contenir le taux de chômage dans le canton en dessous de la moyenne. Le Conseil d'Etat propose une modification de ce plan de soutien. Cela concerne la mesure N° 2 «Allocations d'insertion des jeunes ayant terminé leur formation». Cette mesure a connu un grand succès. 120 jeunes ont bénéficié d'un contrat de travail grâce au soutien aux employeurs intéressés. Le montant de 800 000 francs prévu pour cette mesure est ainsi épuisé. Le message prévoit de prolonger cette mesure du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011, ce qui permettrait à environ 150 jeunes supplémentaires d'en profiter.

Depuis le 1^{er} janvier, une aide fédérale est également accordée aux jeunes mais les conditions d'octroi ne sont pas les mêmes que pour l'aide cantonale, qui serait ainsi complémentaire à l'aide de la Confédération. Exemple: pour toucher l'aide de la Confédération, un jeune doit d'abord être inscrit six mois à l'assurance-chômage. Le coût de cette prolongation de la mesure N° 2 est estimé à environ 1 million. Il est prévu de prélever ce montant sur le fonds cantonal de l'emploi.

La commission vous propose, à l'unanimité, de soutenir ce projet.

Le Commissaire. Vu les turbulences que l'économie fribourgeoise rencontre actuellement, je me permets de faire en guise d'introduction un court commentaire du Conseil d'Etat concernant Cardinal et Süd-Chemie.

Dans un deuxième temps, je veux vous donner quelques informations complémentaires concernant le bilan intermédiaire du plan de relance et, enfin, j'aimerais vous convaincre d'accepter la proposition du Conseil d'Etat concernant une prolongation de la mesure N° 2, l'AIPJ.

La fermeture de Cardinal et de Süd-Chemie nous préoccupe. L'économie fribourgeoise doit faire face ces jours-ci à des nouvelles peu réjouissantes sur le front de l'emploi. D'abord, il y a une semaine précisément que l'entreprise Feldschlösschen a annoncé la fermeture du site de production de Fribourg. Selon cette décision, «notre» bière Cardinal, brassée chez nous depuis 1788, ce symbole inséparable de Fribourg, ne sera plus produite chez nous. Un fort risque existe que

la marque si connue et appréciée disparaisse purement et simplement.

Le Conseil d'Etat est en pourparlers avec la direction de Feldschlösschen pour trouver des solutions acceptables. Notre objectif premier est de maintenir la production de Cardinal à Fribourg. Le Conseil d'Etat se bat pour les employés, il s'investit pour sauvegarder ce symbole de l'économie fribourgeoise. Et, s'il le faut, nous irons jusqu'à Copenhague pour faire entendre notre voix auprès de la direction du groupe Carlsberg. Pourtant, il faut bien se rendre à l'évidence. Le problème Cardinal n'est pas lié à l'objet qui nous occupe en ce moment. Ce n'est pas une question conjoncturelle mais c'est un problème lié à la crise économique qui fait le malheur de Cardinal. C'est la conséquence de la politique structurelle d'un groupe industriel qui a globalisé sa production.

C'est exactement le même problème qui touche l'entreprise Süd-Chemie, qui a annoncé, pas plus tard que hier, la fermeture complète de sa production en Suisse et donc la fermeture du site qui est placé à Romont, avec la perte de 36 places de travail pour la fin 2010.

Cette décision, très lourde pour les personnes et les familles concernées ainsi que pour la région glânoise, est également la conséquence d'un problème structurel. Là également, le Conseil d'Etat a pris des mesures pour réduire les effets néfastes pour les personnes touchées, notamment par l'intermédiaire du SPE qui installera une cellule de l'ORP pour aider et conseiller les collaboratrices et collaborateurs touché-e-s et pour faire en sorte que rapidement les locaux libérés puissent être utilisés pour de nouvelles activités économiques. Là, la promotion économique est en étroite contact avec la direction de Tetra-Pak.

Face à ces deux problèmes, l'on se demande si notre canton se trouve dans une situation économique délicate. Je pense que nous pouvons dire avec sérénité que cela n'est pas le cas. Plusieurs aspects nous font affirmer cela. Tout d'abord, le taux de chômage est à un niveau assez bas. Tout d'abord en constante réduction, il s'est stabilisé depuis trois mois à 2,9%; taux de chômage d'ailleurs le plus bas de tous les cantons de la Suisse romande. Le nombre d'entreprises connaissant le chômage technique est également en constante diminution. Au mois d'août de cette année, seules deux entreprises ont obtenu de nouvelles décisions accordant la RHT (réduction d'horaire de travail). De plus, nous pouvons dire que des études récentes – pas plus tard que cette semaine, une nouvelle étude va être publiée – relèvent vraiment la dynamique forte de notre économie fribourgeoise, soulignant l'importance du développement économique que le canton de Fribourg a pu faire.

Pour revenir aux aspects conjoncturels, il faut quand même être vigilant pour l'avenir. Les pronostics des spécialistes ne savent pas si le développement conjoncturel se dirige vers un W. Le taux de chômage des USA est inquiétant et le surendettement des états européens – mais aussi des Etats-Unis – nous rend très vigilants. Concernant le deuxième point, le plan de relance et les premiers résultats, j'aimerais être très bref dans ce contexte-là et vous dire que vous avez pu constater que les premiers résultats sont très réjouissants. On a fait une première analyse très succincte mais nous avons

¹ Message pp. 1270ss.

engagé un stagiaire, un économiste qui va faire une analyse plus approfondie et nous donnera des indications plus concrètes pour la fin de l'année. Le Conseil d'Etat ne tardera pas à vous donner ces informations.

A part ces 24 mesures que vous avez décidées, le Conseil d'Etat a utilisé la réserve pour pouvoir réaliser d'autres mesures importantes. En ce qui concerne les mesures, on peut les classer en principe en trois catégories. Pour la première catégorie, nous pouvons dire que c'était un bon succès. Par exemple, l'allocation d'insertion pour les jeunes; par exemple aussi, les installations solaires photovoltaïques ou les stages de l'Etat. Mais il y avait aussi une deuxième catégorie où on a dû constater que des adaptations étaient nécessaires, notamment dans le contexte de la mesure d'assurance perte de gain mais également pour le guichet unique ou pour les formations des collaborateurs qui sont au chômage technique. Il y a encore une troisième catégorie, celle des mesures qui sont en phase de développement et où on pourra encore investir.

Maintenant, j'aimerais relever le troisième point, c'est la prolongation de l'AIPJ. M. le Rapporteur l'a mentionné, une des mesures phares du plan de relance a été cette allocation pour les jeunes demandeurs d'emploi. 120 personnes ont bénéficié de cette mesure durant l'année passée, ce qui a permis de réduire notablement le taux de chômage dans la catégorie d'âge des 20 à 24 ans, traditionnellement très touchée par la crise. Environ une cinquantaine d'entreprises ont pu profiter de cette mesure pour engager une ou plusieurs jeunes personnes.

Comme vous le savez, cette mesure a été limitée au 31 décembre 2009. Maintenant, le Conseil d'Etat vous propose de prolonger cette mesure même si la Confédération a introduit une mesure qui est analogue à la nôtre. La Confédération a presque copié un peu notre mesure mais à une différence près: la Confédération demande au jeune de passer par le chômage et le Conseil d'Etat vous propose de pouvoir l'engager directement et de ne pas le faire passer par le chômage. C'est la raison pour laquelle cette mesure est tellement importante pour nos jeunes. Nous vous proposons de prévoir 1 million de francs supplémentaires et de financer cette mesure via le fonds cantonal de l'emploi. Pourquoi le fonds cantonal de l'emploi? La raison est simple. Premièrement, la mesure AIPJ relève d'une mesure cantonale de lutte contre le chômage, il est donc logique que le fonds soit sollicité puisqu'il a été créé pour ce genre de financement. Deuxièmement, l'actuelle loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs prévoit en son article 39 que le fonds sert au financement de ce genre de mesures cantonales. Ensuite, il est à noter que le fonds dispose de suffisamment de réserves puisque, dès l'automne, il sera à nouveau crédité d'une dizaine de millions suite à l'encaissement des contributions communales. Finalement, il est juste que l'ensemble des acteurs, qui bénéficient de la mesure, participent à son financement. Je note à ce titre que les communes ont un intérêt direct à la prolongation de la mesure puisque de jeunes demandeurs d'emploi, qui auraient dû avoir recours aux prestations de l'aide sociale, pourront en bénéficier pour trouver un emploi.

Je vous prie donc de bien vouloir accepter la proposition du Conseil d'Etat et vous en remercie déjà au nom des jeunes qui en bénéficient.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). L'Alliance centre gauche a pris connaissance du message 197 du Conseil d'Etat et notamment des mesures de soutien pour essayer de contrer les effets de la crise. Il est vrai qu'à l'heure du bilan, le Grand Conseil, qui avait accepté à l'unanimité le décret 132 en juin 2009, peut légitimement prendre connaissance des actions entreprises avec le montant de 50 millions qui avait été accordé à l'époque.

Plusieurs actions concrètes ont donc été mises en place dans un plan de soutien qui nous est décliné ici en 27 points. Sur ces derniers, nous relevons avec satisfaction que six mesures, totalisant une aide financière cantonale de 5 112 000 francs, représentent 11% des montants alloués et ceux-ci concernent la formation des jeunes. Nous en sommes ravis.

Evidemment, il serait intéressant de voir à long terme l'efficacité de telles mesures. Pour l'instant, le Conseil d'Etat nous livre – je crois prudemment – une appréciation intermédiaire qui est un bol d'oxygène bienvenu, où on relève que le canton de Fribourg a un taux de chômage en dessous de la moyenne nationale et inférieur, semble-t-il, à ses voisins romands. L'Alliance centre gauche souhaiterait obtenir toutefois quelques précisions pour ce qui concerne la mesure 11, qui est la mise en place du réseau cantonal de fibres optiques lancée fin novembre 2009. Où en sommes-nous, M. le Commissaire du gouvernement, dans les grandes lignes?

Enfin, l'Alliance centre gauche constate que plusieurs mesures concernent l'énergie, assainissement énergétique des bâtiments – point 14 –, certification énergétique des bâtiments, énergie solaire photovoltaïque et, enfin, projet Cité de l'énergie. Que d'énergie pour un secteur qui, à notre avis, a plutôt le vent en poupe, semble-t-il, et qui ne semble pas trop souffrir de la crise! Bonnes intentions donc que toutes ces mesures qui s'étaient vu allouer un montant de 6,4 millions à bon escient!

En conclusion, l'Alliance centre gauche acceptera le décret qui lui est soumis en ce moment car il cible avec justesse notre jeunesse et ses besoins pressants.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance du message N° 197 relatif au décret lié au plan de relance cantonal en vue de contrer les effets de la crise. Le rapport nous fait part du bilan intermédiaire des mesures que nous avons prises en juin 2009. Nous constatons que certaines de ces mesures ne sont pas ou peu adaptées à la situation actuelle. Par contre, le décret proposé permet de prolonger une mesure adéquate permettant de soutenir une catégorie de la population, soit les jeunes qui doivent être bien encadrés. Cette mesure complémentaire d'allocation d'insertion professionnelle pour les jeunes est subsidiaire aux mesures fédérales et complète parfaitement bien le *manquo* laissé par les décisions fédérales.

Par contre, au niveau énergétique, on a vu qu'il y a eu un franc succès des mesures incitatives, notamment dans le photovoltaïque, que ces mesures ont été très rapidement épuisées et nous regrettons quelque peu que ces mesures ne soient pas reconduites pour favoriser encore plus cette énergie renouvelable. Nous attendons donc un signal du Conseil d'Etat en la matière mais nous sommes tout à fait favorables aux mesures d'insertion des jeunes.

Le groupe de l'Union démocratique du centre les soutient à l'unanimité.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du message accompagnant le projet de décret modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise dans le canton de Fribourg. Nous saluons d'emblée l'initiative du Conseil d'Etat qui permet de tirer un premier bilan du plan de soutien une année après son adoption par le Grand Conseil. Cet état des lieux succinct permet de compter les coups dans la cible mais il offre également la possibilité de prendre en considération les flops qu'il s'agira d'éviter à l'avenir. Si d'aventure notre canton devait avoir à nouveau recours à ce genre de plan de soutien, celles et ceux qui seront encore dans cette salle pour le voter devront se souvenir que dans ce domaine, comme dans bien d'autres, il vaut mieux privilégier la qualité que la quantité.

Dans le chapitre des mesures de qualité, les allocations d'insertion professionnelle pour les jeunes sont à inscrire en caractères gras. En proposant de renforcer cette mesure qui a produit un effet remarquable, le Conseil d'Etat pose une pierre de plus à l'édifice de l'insertion professionnelle des jeunes et nous nous en félicitons car les allocations d'insertion professionnelle représentent un remède qui a prouvé son efficacité contre le chômage des jeunes. Nous devons donc tout mettre en œuvre pour aider les jeunes à signer un premier contrat de travail, condition *sine qua non* de la réussite de leur vie professionnelle. En validant le décret qui nous est soumis, nous ne dépensons pas un million de francs, nous investissons dans l'avenir de 150 jeunes qui se verront offrir la chance de débiter leur carrière dans une entreprise et pas dans un bureau de chômage.

La satisfaction des résultats positifs enregistrés sur certaines mesures ne doit pas toutefois pas masquer la réalité. Des 50 millions de francs votés le 18 juin 2009, seuls 15 millions ont d'ores et déjà été dépensés. Cette somme, certes conséquente pour notre canton, n'a qu'une portée très limitée dans une économie globalisée. La bonne santé affichée par notre canton est surtout due à d'autres facteurs économiques globaux sur lesquels nous n'avons aucune emprise. Raison de plus pour réserver notre soutien à des mesures dont on peut être certain que les effets se produiront sur la population de notre canton.

Accepter le décret qui nous est présenté aujourd'hui produira à coup sûr des effets sur des jeunes de notre canton. Par conséquent, c'est donc à l'unanimité que le groupe démocrate-chrétien le soutiendra et nous vous invitons à en faire de même.

Girard Raoul (PS/SP, GR). Par ce décret, nous avons à nous positionner sur la prolongation des allocations d'insertion professionnelle pour les jeunes. Mais bien sûr, la tentation est grande de se positionner aussi sur le message et l'analyse des 27 mesures. 27 mesures pour 50 millions – on l'a déjà dit à l'époque – c'est un peu l'opération fourre-tout. Mais, on le sait aussi, ce plan était à comprendre en le juxtaposant aux mesures confédérales.

Je me suis demandé si l'on pouvait faire des catégories par rapport aux 27 mesures analysées. L'exercice est peut-être réducteur mais je suis arrivé à trois catégories importantes. Tout d'abord, les mesures qui sont à considérer comme la mise en place de dépenses à venir, de grands projets à venir et qui n'ont pas pu avoir d'effets sur la conjoncture. Je considère ici la structure *seed capital*, le fonds d'innovation ou les différents travaux préparatoires; rien que des choses très intéressantes mais – il faut le dire – qui ne sont pas à considérer comme de la relance à proprement parler.

Ensuite, il y a malheureusement les mesures «coups dans l'eau». Je pense ici surtout à l'assurance perte de gain pour les demandeurs d'emploi, qui n'a pas connu le succès et qui pourtant – on le sait tous ici – est très importante. La communication a été abondante mais a-t-elle touché le public concerné? Je crois qu'aujourd'hui il faut bel et bien se poser la question. La dernière catégorie concerne les mesures très utiles, les mesures N° 2, 3 et 4, qui viennent en appui aux jeunes. Ces mesures ont porté leurs fruits et je m'en réjouis mais je considère qu'elles doivent perdurer puisque les places manquantes, que ce soit de stage, que ce soit d'apprentissage notamment, sont à mon avis indépendantes de la conjoncture. L'Etat, comme les autres collectivités publiques, doit continuer de jouer un rôle actif dans ce domaine.

En ce qui concerne l'objet du jour, les allocations d'insertion professionnelle pour les jeunes, notre groupe a compris leur rôle complémentaire aux allocations fédérales et soutiendra bien entendu le décret.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le message N° 197 accompagnant le projet de décret modifiant le décret relatif au plan cantonal de soutien en vue de contrer les effets de la crise.

Notre canton a bien réagi en proposant un plan de relance pour contrer les effets de cette crise. Certes, cela a été possible grâce à la bonne santé de l'économie de notre canton. Ce plan a eu le mérite de montrer que l'Etat soutient les entreprises, soutient son économie. Ce plan a également le mérite de montrer que l'Etat se soucie des effets d'une crise sur l'emploi de ses concitoyens. Mais y a-t-il vraiment eu crise? Oui! Elle a été forte dans l'industrie liée à l'exportation. Elle a été variable par son intensité dans les autres secteurs économiques. Cet argent a été bien investi même si toutes les mesures n'ont pas atteint l'effet escompté. Une mesure a eu un succès – tout le monde l'a relevé – c'est l'allocation d'insertion professionnelle pour les jeunes. Ces jeunes, notre relève, méritent l'effort supplémentaire qui nous est demandé aujourd'hui.

C'est pourquoi le groupe libéral-radical, à l'unanimité, soutient la modification de ce décret qui augmente d'un million de francs le montant octroyé pour les allocations d'insertion professionnelle pour les jeunes. Il vous demande de faire la même chose et d'approuver ce décret.

Rossier Jean-Claude (UDC/SVP, GL). En consultant le rapport du Service public de l'emploi, au demeurant fort détaillé, je constate tout de même que malgré le plan de relance le chômage chez les jeunes entre 15 et 19 ans est de 1,8%, ce qui représente 121 personnes. Pour les 20–24 ans, c'est 4,4%, soit 475 jeunes; ce qui, il est vrai, se situe légèrement en dessous de la moyenne de la Confédération.

Il y a douze mois lorsque nous avons discuté de ce plan de relance, j'avais déposé un amendement demandant que pour les entreprises qui faisaient l'effort ou qui engageaient ces jeunes, après l'apprentissage ou au sortir des études, aient une possibilité d'aide durant douze mois. Vous m'aviez répondu à l'époque que ce n'était pas possible dès l'instant où les deux mesures, celle de la Confédération et celle du canton, se neutralisaient.

Aujourd'hui, pour ma compréhension, je vous pose la question suivante: Parle-t-on de la même mesure? C'est-à-dire est-ce que dans un cas précis, si une entreprise engage un jeune sorti de l'apprentissage ou des études, est-ce que durant les six premiers mois 1000 francs sont alloués par le canton et les six mois suivants le sont par la Confédération?

Deuxième question liée aux places d'apprentissage: Pouvez-vous nous dire quelle est la situation actuelle? Tous les jeunes qui cherchaient une place l'ont-ils trouvée?

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). J'aimerais intervenir sur deux points en complétant la position du groupe socialiste, qui a été présentée par notre collègue Raoul Girard.

Selon le message que nous traitons, les dépenses sont en partie liées aux différentes mesures proposées mais le Conseil d'Etat a une réserve de plus de 5 millions qu'il peut, d'une part, utiliser pour compléter les crédits prévus, ce que nous faisons aujourd'hui, mais également et d'autre part, pour financer d'autres mesures. Voilà donc la proposition du groupe socialiste, qui consiste à demander que le canton lance un programme d'impulsion pour créer des places d'accueil extrascolaire. Cette demande, déposée sous forme de mandat, est une demande de lancement unique et jusqu'à l'introduction définitive de la deuxième année d'école enfantine, donc à la rentrée 2013. C'est donc une demande de financement limitée dans le temps et qui s'intègre aussi parfaitement dans le plan cantonal de soutien dont nous débattons.

Le deuxième point concerne la mesure N° 27. Elle comprend, entre autres, une mesure additionnelle concrétisée pour un soutien financier symbolique aux entreprises du secteur privé pour chaque place d'apprentissage créée lors d'une journée d'action. Ce chèque symbolique est d'un montant de 500 francs pour équiper la place de travail du futur apprenti. Ce n'est pas la chaise de bureau, ni le papier et le crayon qui

freinent les employeurs d'engager un apprenti mais plutôt les exigences pour son accompagnement. C'est plutôt dans cette partie de la question qu'un soutien du canton devrait être mis à disposition au-delà de ce temps auquel est limité ce décret.

Le Rapporteur. Je remercie tous les députés qui sont intervenus, soit au nom de leur groupe, soit à titre personnel. Je constate que la modification du plan de soutien qui concerne la mesure N° 2 n'est pas contestée. Par contre, il y a des questions ou des remarques qui concernent les autres mesures, comme cela a été fait en commission. Ainsi les député-e Rossier et Burgener posent des questions plus précises. Je suis persuadé que M. le Commissaire du gouvernement y répondra.

Le Commissaire. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur soutien à ce projet que le Conseil d'Etat vous soumet et également pour vos remarques critiques concernant le plan de relance.

Plusieurs questions ont été posées, j'essaye d'y donner réponse.

Tout d'abord, M. Chassot a soulevé la question de cette fameuse mesure FTTH – Fiber to the Home, ce réseau de fibres optiques. Comme vous le savez, la mise en place du réseau cantonal de fibres optiques a été officiellement lancée en date du 30 novembre 2009. Les câblages concernent deux projets pilotes, soit le quartier de Torry à Fribourg ainsi que la commune de Neyruz. Ces secteurs sont désormais équipés et le démarchage des propriétaires intéressés a commencé. Cette phase test sera menée jusqu'à la fin de l'année 2010. Si l'évaluation de ce projet s'avère positive, la pose de fibres optiques sera progressivement introduite dans tout le canton. Nous vous présenterons très prochainement – encore cette année – un message avec un décret pour vous présenter les mesures concrètes. D'ailleurs, le Conseil d'Etat, pas plus tard que dans sa séance d'hier, a donné une réponse à une question de M. Beyeler, qui sera publiée très prochainement.

Deuxième question, posée par MM. Losey et Chassot – et par d'autres également – concernant l'énergie: «Pourquoi le Conseil d'Etat ne propose-t-il pas vraiment une prolongation de ces mesures et notamment de la mesure concernant le photovoltaïque?» Là, je peux vous dire de manière très claire que le Conseil d'Etat avait toujours défendu la même position. Le projet photovoltaïque était une mesure extrêmement intéressante et importante pour le canton afin de pouvoir sortir ces différents projets qui étaient en voie d'attente au niveau fédéral et qui ont pu être réalisés ainsi. On a pu avoir une contribution supplémentaire de la Confédération et du Groupe E. Cette contribution ne serait plus disponible maintenant. C'était uniquement limité pour l'année passée. C'est dans ce contexte-là que le Conseil d'Etat dit, de manière très claire, qu'on ne peut pas vraiment continuer avec cette mesure parce qu'elle ne serait pas assez efficace. D'ailleurs, j'ai eu une discussion avec le président de la commission du Conseil national, le Fribourgeois M. Jacques Bourgeois, qui m'a dit que les Chambres fédérales ont décidé d'augmenter la part de cette contribution.

On doit payer à l'avenir jusqu'à 0,9 ct par kWh. Dès lors, les contributions de la Confédération seraient plus élevées. A l'avenir, il y aura beaucoup plus d'argent à disposition, également pour le photovoltaïque. C'est la raison pour laquelle le gouvernement a une position très claire dans ce contexte. C'est au niveau fédéral que ce problème doit être réglé. J'aimerais quand même souligner que le Conseil d'Etat avait toujours dit qu'on doit vraiment souligner et soutenir les nouvelles énergies renouvelables.

MM. Collomb et Girard, vous avez dit qu'il faudrait préférer la qualité à la quantité. Je suis d'accord avec vous que là, il y avait beaucoup de mesures mais le gouvernement vous a quand même proposé une stratégie très claire, focalisée sur trois axes qui veulent vraiment, premièrement, aider les personnes directement touchées, qui veulent éviter qu'il y ait encore des licenciements supplémentaires et, troisièmement, aussi pour faire en sorte que l'économie puisse en profiter quand il y a vraiment la reprise. C'est notamment ce troisième axe, l'innovation, qui est très important. D'ailleurs, je l'ai dit à plusieurs reprises, j'ai cité une professeure très importante, M^{me} Henderson qui a dit: «It's a crime to waste a crisis.» Alors il faut vraiment profiter de la crise pour pouvoir aussi investir dans l'avenir et c'est ce qu'on a fait dans ce contexte-là.

On ne sait pas, on ne connaît pas encore tous les effets mais on aura une analyse approfondie et on pourra en tirer les leçons pour plus tard. Cependant, j'aimerais quand même vous dire que pour l'énergie, là, avec un investissement de 5 millions de francs, on a pu avoir 8 millions supplémentaires de la Confédération et du Groupe E. Mon collègue Corminbœuf vient de me dire: «Pour les alpages, on a prévu 1,5 million de francs, ce qui nous a valu 5 millions supplémentaires des privés et de la Confédération.» Là, il y a quand même une dynamique très intéressante et importante.

M. Girard, vous parlez des mesures «coups dans l'eau» et vous avez mentionné l'assurance perte de gain. Là, je dois vous dire que c'était vraiment un exercice extrêmement important que nous avons pu faire maintenant avec le plan de relance. Vous avez accepté par voie de motion d'introduire ce subventionnement APG et nous avons constaté que les conditions-cadre que nous avions prévues pour cet instrument n'étaient pas adaptées. Maintenant, dans le contexte de la nouvelle loi sur l'emploi et le marché du travail, nous pouvons adapter cette mesure et pouvoir vraiment la mettre en place afin qu'elle soit vraiment bien utilisable.

M. le Député Rossier, concernant la question concrète des six mois et des six mois, je peux vous dire de manière très claire que notre action est vraiment subsidiaire à l'action de la Confédération. Cependant, on ne peut pas dire qu'on paie les premiers six mois et, les six mois suivants, c'est la Confédération qui prend en charge. C'est ou bien ou bien! Un jeune, qui est déjà au chômage, pourra profiter de la mesure de la Confédération, qui est à peu près la même que la nôtre et, s'il n'est pas encore au chômage, s'il a terminé par exemple l'apprentissage, il peut profiter parce que l'employeur qui l'engage aura 1000 francs par mois pour six mois et doit quand même garantir de l'engager pour une durée d'une année. Alors, de ce côté, c'est très clair!

Concernant l'apprentissage, je peux vous dire que jusqu'à aujourd'hui il y a 3255 contrats conclus. Cela signifie 81 contrats supplémentaires par rapport à l'année passée. Néanmoins, il y a encore des jeunes qui n'ont pas encore trouvé une solution. C'est la raison pour laquelle, là, on a quand même des mesures concrètes qu'on peut utiliser, comme par exemple ces mesures «win-win», etc. qu'on a mises en place. Il y a également ces mesures telles que les semestres de motivation, etc.

M^{me} Burgener, vous nous avez informés que vous avez déposé un mandat concernant les structures d'accueil extrascolaire. J'en prends acte. On va l'analyser et on va vous répondre dans les délais. La deuxième question concernait les 500 francs. On avait utilisé ce bon pour une mesure extraordinaire, c'était cette journée pour la promotion des places d'apprentissage où on était d'accord de payer 500 francs pour des frais complémentaires d'équipement. C'était vraiment une mesure qui était limitée à ce jour-là. Nous n'avons pas vraiment l'intention de la prolonger.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

ART. 4 ET ART. 5 AL. 2

Le Rapporteur. L'article 4 mentionne que l'allocation est limitée aux contrats de travail portant sur une durée minimale d'une année et dont le début intervient après le 1^{er} juillet 2010 et avant le 31 décembre 2011. Aucune allocation n'est allouée en application du présent décret lorsqu'une allocation similaire est accordée en vertu de la législation fédérale.

Article 5: ces allocations sont financées par le fonds cantonal de l'emploi jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 1,8 million.

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE,

ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 90.*

Projet de loi N° 191 portant adhésion du canton de Fribourg à l'accord intercantonal de la coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence (Concordat ViCLAS)¹

Rapporteur: **Markus Bapst** (PDC/CVP, SE).

Commissaire: **Erwin Jutzet**, Directeur de la sécurité et de la justice.

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des affaires extérieures a discuté le concordat ViCLAS et le projet de loi d'adhésion dans sa séance du 20 août 2010. La Commission vous propose unanimement d'entrer en matière et de ratifier le texte du concordat. La Commission a eu la chance de pouvoir discuter celui-ci en présence de M. le Commissaire et de M. Florian Walser, chef de la police de sûreté. C'est notamment ce dernier qui a pu donner des explications très intéressantes concernant cette matière hautement technique et complexe, qui est réglée avec ce concordat ViCLAS qui signifie «Violent Crime Linkage Analysis System». Le système ViCLAS est un outil informatique qui permet de faire une comparaison entre crimes commis en Europe et en Suisse. Cet outil génère comme résultats des points communs permettant de retrouver plus vite les auteurs d'un crime. L'application de la base de données reste strictement limitée aux cas fixés dans le concordat, délits énumérés à l'article 3 de celui-ci.

Wie in der Kommission durch den Staatsrat bestätigt wurde, ist die Auflistung der Straftaten im Konkordat abschliessend. Die ViCLAS-Datenbank kann also nicht auf andere Delikte angewendet werden. Erweiterte Kompetenzen wären somit mit einer Änderung des Textes verbunden, der der Grosse Rat wieder zustimmen müsste.

Ein zweiter Diskussionspunkt in der Kommission bezog sich auf den Datenschutz. So wurde die Frage nach der missbräuchlichen Verwendung der Daten aufgeworfen. Da nur wenige Personen das System überhaupt benutzen und diese an das Amtsgeheimnis gebunden sind, ist diese Risiko sicher klein.

Die Frage nach der zuständigen Behörde im Kanton Freiburg, welche für die Meldung löschungspflichtiger Daten gemäss Artikel 13, Absatz 3 des Konkordats zuständig wäre, konnte in der Kommission nicht beantwortet werden. Vielleicht kann der Staatsrat heute hierzu eine Antwort geben.

La Commission a également dû constater que les textes allemand et français différaient pour certains articles, par exemple à l'article 3, al. 2, let. e. En effet, il y est relevé des formulations malheureuses en français. M. le Commissaire a promis de rendre attentive la conférence gouvernementale à ces insuffisances.

ViCLAS ist bereits seit 2003 in der Testphase. Bereits konnten damit erste Fahndungserfolge erzielt werden, wenn auch erst eine bescheidene Anzahl Fälle erfasst und analysiert werden konnten. Im Sinne besserer Verbrechensbekämpfung und schnellerer Fahndungserfolge bei gemeingefährlichen Straftätern ist die Kommission einstimmig der Meinung, dass der Kanton Freiburg dem Konkordat beitreten soll. Erfolge können in diesem Fall nur bei nationaler und internationaler Zusammenarbeit erzielt werden. Das Verbrechen hält sich ja bekanntlich längst nicht mehr an politische Grenzen. Die Kommission für auswärtige Angelegenheiten (KAA) empfiehlt deshalb einen möglichst verzögerungsfreien Beitritt zu diesem Abkommen.

Le Commissaire. Je remercie M. le Rapporteur pour le bon résumé de la séance de la Commission.

ViCLAS, Violent Crime Linkage Analysis System, vient du Canada, où ce système a été développé et où il a fait ses preuves. Trois de nos pays voisins, soit l'Allemagne, la France et l'Autriche, ainsi que la Grande-Bretagne, la Tchéquie et les pays du BENELUX ont également adhéré à ce système et sont contents de celui-ci.

En Suisse, il y a eu des projets pilote qui ont également réussi et qui ont eu de bons résultats. On a pu notamment condamner un meurtrier et retrouver le violeur d'un enfant.

ViCLAS a pour objectif de lutter de manière ciblée contre les crimes sériels violents et sexuels et non pas contre n'importe quel autre délit.

De quoi s'agit-il? C'est effectivement comme M. le Rapporteur vient de le dire, assez technique, donc je me permets dès lors de lire une phrase dans le message. Il s'agit d'un système d'analyse informatisé qui regroupe des données de police de manière supracantonale pour les traiter au sens d'une analyse opérationnelle de cas. L'analyse est effectuée sur la base d'exemples saisis de crimes et de comportements types d'auteurs d'infractions. En d'autres mots, si vous avez eu un viol à Fribourg, vous demandez à d'autres cantons s'ils ont eu un auteur avec le même signalement, exemple homme, 40 ans, portant un jeans, des souliers bruns, barbu. Est-ce qu'ils ont eu un même type de viol s'étant passé ces dernières années dans leur canton? Vous aurez peut-être des résultats à St-

¹ Message pp. 1180ss.

Gall, au Tessin, qui pourront vous aider à trouver ce criminel. Au Canada et dans d'autres pays, ce système a été fructueux.

Pourquoi est-ce un concordat? Parce que le domaine de la police est cantonal et non fédéral. C'est pour cela qu'il n'y a pas une loi fédérale. Un concordat présente comme inconvenient le fait que vous ne pouvez pas modifier le texte du concordat, mais seulement y adhérer ou pas. Cela est ici d'autant plus malheureux, comme l'a dit M. le Rapporteur, que le texte français est vraiment très mauvais, je ne peux pas le dire autrement. Je ne peux pas m'excuser, je fais partie de la Conférence des directeurs de justice et police, mais je dois avouer que j'y ai travaillé en allemand. Il y a vraiment des erreurs fondamentales; si vous regardez par exemple l'article 20, où on parle de: «Schiedsgericht» ce qui est traduit en français par «tribunal arbitraire» au lieu de «tribunal arbitral». Le texte français mentionne donc «ein willkürliches Gericht». Je trouve que c'est vraiment un comble.

Comme promis, je suis intervenu auprès du secrétariat de la Conférence des directeurs de justice et police. Malheureusement, on m'a renvoyé car il y avait les vacances et les remplaçants étaient aussi en vacances; finalement on m'a répondu que c'était le texte allemand qui faisait foi. Alors là je me suis révolté, moi qui me suis battu il y a 25 ans pour qu'à Fribourg les deux textes aient la même valeur. Et ça ne va pas de dire que c'est le texte allemand qui fait foi. Donc, j'ai pu atteindre M. Roger Schneeberger au début de cette semaine et celui-ci m'a promis de soumettre nos propositions de texte au comité. Nous allons donc le corriger lors de la prochaine Conférence des directeurs de justice et police, dans le sens d'une correction de rédaction. En effet, le sens n'est pas contesté, mais il y a des traductions extrêmement mauvaises. D'ailleurs, le canton de Berne, dans son recueil systématique, a déjà corrigé en français et n'a pas relevé ces erreurs.

Je dois encore répondre à M. le Rapporteur en ce qui concerne d'éventuelles dispositions cantonales d'exécution et je le remercie pour cette question, notamment pour ce qui est de «Löschungspflichtig». Le chef de la police de sûreté vous a répondu: en principe cela découle de l'organisation du système ViCLAS. Les informations ViCLAS sont toujours en lien avec un dossier de police. La demande de suppression concernera donc d'abord un dossier de police. La personne chargée de la suppression de ce dossier devrait ensuite s'assurer que les données soient également supprimées dans ViCLAS. Je dois dire que ça m'a un peu interloqué et que j'ai décidé d'élaborer une ordonnance, un règlement du Conseil d'Etat, qui aura pour objet de clairement définir les obligations et les droits de la police, mais également des juges et surtout aussi de contrôler que ça soit effectivement supprimé. Donc c'est grâce à la Commission qu'on va préciser ces autorités dans une ordonnance du Conseil d'Etat.

Je vous prie de vous rallier unanimement à votre Commission et de bien vouloir adhérer à ce concordat.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le concordat proposé sur le sujet ViCLAS, coopération assistée par ordinateur des cantons lors de l'élucidation des délits de violence, est un outil de travail dans le secteur des

recherches, de l'évaluation et de l'analyse des délits de violence. ViCLAS est en fonction-pilote depuis 2003; il ne peut pas élucider des cas, mais il fournit exclusivement des bases d'investigation que les enquêteurs peuvent poursuivre selon leurs propres estimations. Il s'agit de lutter efficacement contre la criminalité en série, la violence et le crime à motif sexuel. C'est un outil nécessaire et utile pour lutter contre ces délinquants qui brisent des vies. Même si la traduction du texte en français n'est pas bonne, le groupe démocrate-chrétien va accepter à l'unanimité ce projet de loi.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Le groupe libéral-radical a étudié le message et le projet de loi, ainsi que le concordat ViCLAS. Les explications et les considérations relatées par le rapporteur et le commissaire du gouvernement démontrent que l'acquisition d'un tel système est raisonnable et même nécessaire dans la lutte contre les crimes contre l'intégrité corporelle, dont ceux d'ordre sexuel. En conclusion, le groupe libéral-radical soutient l'entrée en matière et le projet de loi du Conseil d'Etat.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt den Beitritt zum Konkordat. Das Analysesystem ViCLAS ist von seinem Zweck her ein gutes System. Es trägt dazu bei, serielle Gewalt und Sexualverbrechen zu bekämpfen. Im Verbund mit anderen Kantonen im Rahmen des vorliegenden Konkordates erhöht sich die Zahl gemeinsamer Akteure. In diesem gemeinsamen Verbund erhöht sich demnach auch die Zahl der Eintragungen. Damit erhöht sich auch wiederum die Chance, dass Täter identifiziert und verfolgt werden können. Das System ist nur so gut, wie jene, die davor sitzen, es anzuwenden und zu gebrauchen wissen. Ihrer Ausbildung muss deshalb besondere Beachtung geschenkt werden. Wenn wir heute zustimmen, stimmen wir auch zu, dass Kosten für die Aufrüstung von Betriebssystemen diskussionslos und in Zukunft im Vorschuss genehmigt werden.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist überzeugt, dass das Aufklärungssystem ViCLAS als Baustein in der Ermittlungsarbeit ein wichtiger Schritt in der Bekämpfung von serieller Gewalt und Sexualverbrechen im Kanton Freiburg, in der Schweiz und den angrenzenden Ländern ist. Wir erhoffen uns, dass mit ViCLAS gefährliche Täter schneller dingfest gemacht werden können und somit weitere Tötungen und Sexualdelikte vermieden werden können.

Indessen sind wir uns bewusst, dass mit einem solchen System Bedenken verbunden sind. Eine gewisse Gefahr besteht unseres Erachtens mit dem dafür geltenden Datenschutz. Die Aufbewahrungsdauer von wichtigen Personendaten mit einer langen Löschfrist birgt Fehlerquellen, die zu Verwechslungen führen können. Etwas ungewöhnlich erscheint uns dazu, dass die Einhaltung des Datenschutzes und der Datensicherheit bei einer operativ tätigen Person, namentlich beim Kommandanten eines Polizeikorps liegt.

Und über die schlechte Übersetzung ins Französische verzichte ich zu lamentieren, es wurde genug erwähnt.

Die Angaben der Kosten für einen Beitritt zum Konkordat, respektive der Einführung dieses Systems ViCLAS nehmen wir mit Genugtuung zur Kenntnis. Wir hoffen, dass sich diese auch zukünftig in diesem Rahmen bewegen.

Abschliessend erklärt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einstimmiges Eintreten und Zustimmung zum Gesetz über den Beitritt zum ViCLAS-Konkordat.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance du contenu du message 191 du Conseil d'Etat. Les mesures qui sont proposées ne sont pas à contester et donnent enfin à notre police des moyens efficaces pour lutter contre les délits de violence. C'est une nécessité absolue, il faut donc y aller. Par ces moyens, notre police – je me permets là une petite comparaison – se rapproche donc plus de la série des «Experts» que de celle de la «Brigade du tigre» et c'est tant mieux. Le groupe Alliance centre gauche soutient à l'unanimité l'entrée en matière.

Le Rapporteur. Je constate que tous les rapporteurs des groupes sont favorables à l'entrée en matière et soutiennent le texte de loi. J'ai déjà fait part de mes commentaires dans l'entrée en matière et je n'ai rien à ajouter, ni à ceux des intervenants.

Le Commissaire. Je remercie tous les intervenants et intervenantes pour leur soutien. Il n'y avait pas de question particulière, mais deux ou trois remarques qui méritent un petit commentaire, notamment celle de M^{me} la Députée Burgener qui parle de la Ausbildung. Es ist klar, dass die Ausbildung enorm wichtig ist, da die besten Instrumente nichts nützen, wenn nicht Leute befähigt sind, sie auch zu bedienen und sich an der neuen Technik zu messen.

Dann wurde auch die Frage der Lösungsfrist, der langen Lösungsfrist aufgeworfen: Effektiv, 40 Jahre Lösungsfrist scheinen enorm. Sie müssen aber bedenken, dass Sie es gerade bei Sexualtätern mit abnormalen Personen zu tun haben. Wenn jemand mit 22 beispielsweise einen solchen Gewaltakt gemacht hat, dann ist es eben gut zu wissen, dass er nach 40 Jahren mit 60 immer noch eine solche Tat begehen kann. Ich glaube, im Sinne einer Prävention ist es gut, wenn man hier die 40 Jahre drin lässt. Was die Kosten betrifft, sind diese im Anhang aufgelistet, es geht in etwa um 31 000 Franken. Wenn die Lizenzgebühren auf dem neuen Hardwaresystem erhöht werden müssen, dann ist die Zahl von 37 000 für die ganze Schweiz, für alle Konkordatskantone, gültig, das würde für uns noch einmal etwa 1000, 1500 Franken machen. Ich glaube, dass das vernünftig ist.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

– Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation du résultat de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 81 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Busard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 81.

**Motion M1089.10 Denis Grandjean/
Gabrielle Bourguet**
(initiative cantonale: prostitution des personnes de
moins de 18 ans)¹

Prise en considération

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Le 16 mars 2010 avec ma collègue Gabrielle Bourguet, nous avons déposé une motion demandant le dépôt d'une initiative cantonale, afin que la prostitution des personnes âgées de moins de 18 ans soit interdite et que la personne qui achète les services sexuels de jeunes gens âgés de 16 à 18 ans puisse être déclarée punissable. Le 4 juin 2010, soit près de 3 mois après le dépôt de notre motion, le Conseil fédéral a été dans le sens de notre motion pour la protection des enfants qui rendra punissable la personne qui achète les services sexuels de jeunes de moins de 18 ans. Par contre, dans le deuxième volet de notre motion, nous demandons de pouvoir interdire la prostitution aux jeunes de moins de 18 ans, ceci afin de mettre un cadre clair pour ces adolescents qui bénéficient de l'insouciance de la jeunesse et qui ne mesurent pas toujours la portée de leurs actes. Cette demande n'est pas déposée dans le but de punir, mais afin d'être clair et que la justice des mineurs puisse prendre des mesures de soutien, soit éducatives ou psychologiques, à l'encontre de ce jeune qui a de toute façon un gros problème pour s'adonner à la prostitution. Dans votre réponse, vous citez le canton du Valais qui va dans le même sens que notre demande. Si nous pouvons être plusieurs cantons à agir de même, le niveau fédéral devra prendre en compte nos demandes dans le cadre d'une nouvelle analyse. Nous n'avons pas le pouvoir de décision final, mais le canton de Fribourg doit donner son avis au niveau fédéral. Merci de soutenir notre motion.

Badoud Antoinette (PLR/FDP, GR). Le groupe libéral-radical à l'unanimité refusera la motion Grandjean-Bourguet, non que les buts poursuivis des motionnaires ne soient pas pertinents. Les parlementaires fédéraux ont déjà débattu de cette problématique qui interpelle, sans compter les deux initiatives parlementaires cantonales qui ont été déposées par Genève et Valais. Des sanctions doivent néanmoins être prises contre les clients peu scrupuleux qui entraînent et poussent des jeunes à se soumettre à la prostitution. Personne dans cette salle ne me contredira.

Oui également à des mesures de prévention. A quoi servent ces mesures d'aide et de répression si elles ne sont pas précédées d'une discussion de fond sur ce problème de société et sur son contexte? Quelles sont les causes qui poussent les jeunes à rechercher des gains aussi mal acquis? Quels sont les clients ou les filières qui s'intéressent à cette population jeune? Il y a là des questions sur lesquelles le monde politique ne peut pas fermer les yeux. Des réponses doivent être apportées et la réflexion doit avoir lieu pour que les mesures à prendre soient en adéquation avec le phénomène. Toutefois, il est regrettable que ce sujet revienne en plé-

num, alors que la loi sur la prostitution vient d'être acceptée. Il est dommage que cet aspect n'ait pas été intégré. Pour les raisons évoquées ci-dessus, le groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion.

Bulliard Christine (PDC/CVP, SE). Am 16. März dieses Jahres haben Gabrielle Bourguet und Denis Grandjean eine Motion mit dem Titel «Kantonale Initiative: Prostitution von Personen unter 18 Jahren» eingereicht. Ziel dieses Vorstosses ist es, der eidgenössischen Bundesversammlung eine Standesinitiative zu unterbreiten, die a) ein Prostitutionsverbot für Personen unter 18 Jahren und b) die Strafverfolgung von Personen, welche die Dienste von unter 18 Jahre alten Prostituierten beanspruchen, einführen will.

Die Christlichdemokratische Fraktion hat die Vorlage eingehend geprüft und nimmt wie folgt Stellung:

In seiner Antwort von 6. Juli 2010 beantragt der Staatsrat, die Motion abzulehnen. Er begründet die Haltung einerseits damit, dass die zweite Forderung der Motion, also die Strafverfolgung von Personen, die mit Prostituierten unter 18 Jahren verkehren, bereits durch andere parlamentarische Vorstösse und internationale Abkommen abgedeckt sei und auf eidgenössischer Ebene kurz vor der Umsetzung stehe.

Die erste Forderung der Motion, ein Prostitutionsverbot für Personen unter 18 Jahren, betrachtet der Staatsrat als kontraproduktiv, weil diese Massnahme seiner Meinung nach zu einer Kriminalisierung der unter 18 Jahre alten Prostituierten führen würde. Diese Begründung ist aus Sicht der Christlichdemokratischen Fraktion nicht stichhaltig; gleicht einer Scheinargumentation. Würde man die Haltung des Staatsrates unterstützen, müsste man gänzlich auf das Schutzalter verzichten. Es würde wohl niemandem in den Sinn kommen, das Prostitutionsverbot auf – sagen wir – zu senken und dies mit der Begründung, die potentiell 14- bis 16-jährigen Prostituierten seien vor einer Strafverfolgung zu schützen. Die Christlichdemokratische Fraktion betrachtet einen wirksamen Jugendschutz als vordringliche gesellschaftliche Aufgabe. Die zur Diskussion stehende Motion entspricht dieser Grundhaltung. Im Übrigen liegt das Mündigkeitsalter bei 18 Jahren. Es gibt also keinen Grund, das Schutzalter bezüglich Prostitution auf einen früheren Zeitpunkt festzulegen.

Wir nehmen mit Genugtuung zur Kenntnis, dass die zweite Forderung des Vorstosses bereits aufgenommen worden ist und gute Chancen hat, umgesetzt zu werden. Die erste Forderung, die Festlegung eines Prostitutionsverbotes für Personen unter 18 Jahren, ist ein mindestens ebenso wichtiges Anliegen. Setzen wir ein Zeichen und halten wir an der Motion Grandjean/Bourguet fest. Der Staatsrat soll mit der Einreichung einer entsprechenden Standesinitiative beauftragt werden. Die Christlichdemokratische Fraktion unterstützt grossmehrheitlich diese Motion und bittet Sie, dasselbe zu tun.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Si mes souvenirs sont exacts, l'annonce du dépôt de la motion de nos collègues Bourguet et Grandjean était intervenue il y a quelques mois, alors que nous traitons en plénum de la loi sur l'exercice de la prostitution, loi pour laquelle les

¹ Déposée et développée le 16 mars 2010, BGC p. 355; réponse du Conseil d'Etat le 6 juillet 2010, BGC p. 1309.

groupes socialiste et radical étaient motionnaires. On peut dès lors s'interroger sur le bien-fondé de la motion qui nous est présentée aujourd'hui. Celle-ci a deux volets, dont le premier est vide de sens, et le deuxième inacceptable. L'idée de punir les clients de prostitués de moins de 18 ans fait l'objet d'un nombre cumulé d'interventions tant au niveau fédéral que cantonal. Nous rappelons que la Confédération a signé le 16 juin de cette année la convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants exploités. Dans ce contexte, la motion présentée s'illustre à notre sens par sa vacuité. L'idée de punir pénalement les mineurs exerçant la prostitution est à rejeter. On ne choisit pas délibérément d'exposer son corps, son intégrité, par plaisir. La nécessité, l'urgence et la survie amènent à ce type de capitulation. Ceci est particulièrement le cas pour les mineurs envers qui la mise sous influence et l'incitation à la prostitution sont des problèmes supplémentaires. A cet égard, la motion présentée est dangereuse, voire même injuste, car elle introduit pour les mineurs en question une notion de double peine. En acceptant cette motion, nous ajouterions au contexte déjà miséreux des personnes intéressées, la crainte d'une traque policière tout à fait déplacée. Comme le précise le message du Conseil d'Etat, il convient de mettre en avant des mesures d'aide et de suivi éducatif plutôt que de brandir le bâton du gendarme. Nous aurions pu soutenir un projet davantage volontaire et surtout plus courageux, comme celui d'étendre la protection et le séjour légal des mineurs concernés, dans le but de se donner les moyens de s'informer et d'appréhender les souteneurs et autres responsables de réseaux, les véritables coupables d'un trafic immonde.

Les deux axes principaux de la motion ne tenant pas, je me pose à titre personnel la question de savoir comment il faut la qualifier: vacuité candide, précipitation moralisatrice ou tout simplement coche de la mouche? A mon avis, la dernière raison apparaît comme la bonne, puisqu'il semble que ce soit cette mouche-ci qui ait piqué nos deux collègues motionnaires. Le groupe socialiste vous invite à rejeter la motion présentée.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). Lors de la discussion de la loi sur l'exercice de la prostitution dans ce parlement, notre collègue Grandjean avait effectivement annoncé le dépôt de la motion discutée aujourd'hui, une motion certes de bonne intention, puisque le but visé est de protéger les mineurs contre la prostitution. Mais eu égard aux explications du Conseil d'Etat dans sa réponse, une grande majorité de notre groupe ne soutiendra pas cette motion.

Chassot Claude (*ACG/MLB, SC*). L'Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt de la motion de nos collègues députés Denis Grandjean et Gabrielle Bourguet. Nous sommes sensibles au sujet qui est abordé, ce dernier fait du reste l'objet de plusieurs discussions au niveau du Conseil national. La réponse donnée ici par le Conseil d'Etat nous semble suffisamment explicite. Nous souscrivons cependant à l'idée que si la sanction pénale semble être un moyen peu efficace pour lutter contre la prostitution des mineurs, elle n'est pas à mettre de côté par les acteurs du monde

de l'éducation, parfois baba cool. Dans ce sens, nous osons croire que les représentants du service de l'enfance et de la jeunesse fassent preuve d'humanité, de compréhension, de respect, et également de fermeté et de lucidité. L'Alliance centre gauche, eu égard à la réponse du Conseil d'Etat, refusera donc cette motion dans sa majorité.

Bourguet Gabrielle (*PDC/CVP, VE*). Si une partie de notre motion est déjà réalisée, comme le relève le Conseil d'Etat, il n'en reste pas moins que l'exercice de la prostitution par des personnes de moins de 18 ans reste actuellement autorisée. Les nouveaux instruments fédéraux à venir permettront de punir les clients de ces jeunes et c'est un pas important. Le message qui continuera à être véhiculé désigne la prostitution à 16 ans comme une activité légale, ce qui peut induire que cette activité serait anodine. Notre société n'est pas cohérente. Elle protège les jeunes contre de multiples dangers, l'alcool par exemple, mais ne donne pas de signal clair en matière de prostitution des mineurs. Un jeune de 16 ans est encore à bien des égards un enfant, même si les jeunes n'ont pas envie de l'entendre, en tout cas considéré comme tel par la loi. On lui dit que vendre son corps c'est légal. Ce que nous demandons par notre motion est un signal clair à ces jeunes, nés en Suisse ou qui arrivent d'ailleurs. La prostitution des mineurs est interdite en Suisse. Si vous voyez un petit enfant approcher sa main d'une bougie allumée, vous l'en empêchez et lui dites qu'il va se brûler. Vous ne vous contentez pas de le laisser faire. Ce que nous souhaitons, c'est que le jeune de 16 ans reçoive un message clair. Il doit savoir que par la prostitution il va se faire du mal et que c'est interdit. Cela me paraît procéder du bon sens et je vous demande d'avoir le courage de faire ce pas important pour la protection de notre jeunesse.

Une précision à l'égard des députés Badoud et Ganioz. Nous avions initié cette réflexion, Denis Grandjean et moi-même, lors de l'examen de la loi sur la prostitution, avec l'intention de déposer un amendement. Cette question ne pouvait y être introduite, car elle relève du droit fédéral. C'est pour ceci qu'elle n'a pas été discutée lors de l'examen de la loi sur la prostitution. Il s'agit d'une question technique, juridique, raison pour laquelle elle n'est pas intervenue à ce moment. C'est à ce moment que Denis Grandjean a annoncé le dépôt de cette motion en vue d'une initiative cantonale. Je vous remercie de votre attention.

Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice. Je comprenais le dépôt de cette motion le 16 mars de cette année. Entre-temps, les choses ont changé. J'espérais tout de même que les deux motionnaires allaient retirer leur motion. Pendant ce temps, le Conseil fédéral et le Parlement ont accepté la motion de votre collègue Amherd Viola de Brigue qui demandait de signer la Convention du Conseil d'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et de prendre des mesures légales permettant de sanctionner pénalement le recours à la prostitution des mineurs. Ceci a été accepté par le Conseil fédéral le 19 mai 2010. Le 16 juin 2010, le Conseil fédéral a signé

la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre les abus sexuels. Cette Convention du Conseil de l'Europe demande entre autres de punir celles et ceux qui ont recours à des prostitués entre 16 et 18 ans. La Confédération s'est engagée à prévoir dans le code pénal des dispositions qui punissent ceux qui y ont recours. C'est un des deux volets de votre motion. Avec cette motion, on va enfoncer des portes ouvertes à Berne. Je n'aimerais pas aller à Berne, après tous les cantons qui y sont déjà allés, pour dire que l'on aimerait faire la même chose. C'est inutile.

Pour le deuxième volet, le Conseil d'Etat n'est pas d'accord de punir les filles qui se prostituent. Vous dites qu'il faudrait prendre des mesures tutélaires, des mesures d'aide, mais ce n'est pas ce que vous demandez dans votre motion. Dans celle-ci, vous parlez d'interdiction. Qui dit interdiction dit aussi peine. Il ne faut pas vouloir punir ces filles entre 16 et 17 ans qui, par misère, parce que peut-être toxicodépendantes ou par contrainte, sont poussées à la prostitution. Ce n'est pas la mesure qu'il faut prendre. Il faut les aider et non pas envoyer la police leur demander leur passeport. Ça ne sert à rien d'aller les dénoncer au juge d'instruction, au ministère public et après de leur faire un procès.

Frau Christine Bulliard sagt, dass es hier auch nicht angehe, das Schutzalter von 16 noch weiter hinunterzusetzen. Das Schutzalter ist bei uns ja bei 16 Jahren. Wenn Sie ein Mädchen haben, dass sich mit 14 Jahren, prostituiert, leider passiert das, dann wird dieses Mädchen nicht bestraft, es kommt nicht ins Gefängnis, es kommt nicht vor den Jugendrichter. Es werden vom Friedensrichter Massnahmen ergriffen; wir haben hier eine Bestimmung in unserem Zivilgesetzbuch (ZGB), die das ausdrücklich vorsieht, dass der Zivilrichter einschreiten kann. Ich lese Artikel 307 des ZGB:

«L'autorité tutélaire prend les mesures nécessaires pour protéger l'enfant si son développement est menacé et que le père et la mère n'y remédient pas d'eux-mêmes ou sont hors d'état de le faire.»

Und unser Gesetz sur l'enfance et la jeunesse vom 12. Mai 2006 sieht im Artikel 20 ebenfalls Schutzmassnahmen vor:

«Principe de la protection. Lorsque la santé et le développement physique, psychique, moral ou social de l'enfant ou du jeune sont menacés, la mesure nécessaire de protection doit être prise dans le plus bref délai, si possible en collaboration avec les parents.»

Es gibt bereits solche Bestimmungen zum Schutz der Kinder und eine Einführung eines Verbotes würde meines Erachtens durchaus kontraproduktiv sein.

Je vous prie de suivre le Conseil d'Etat qui est en accord avec le premier volet, mais en total désaccord avec cette interdiction.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 67 voix contre 24. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP),

Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 24.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Se sont abstenus:

Collomb (BR, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP). *Total: 5.*

– Cet objet est ainsi liquidé.

Motion M1081.09 Nicole Aeby-Egger/ Nicolas Repond (attribution d'un montant pour le bloc opératoire de l'hôpital de Riaz)¹

Prise en considération

Repond Nicolas (PS/SP, GR). Le 11 septembre 2009, ce n'était peut-être pas une bonne date, allez savoir, ma collègue co-motionnaire Nicole Aeby-Egger et moi-même avons déposé une motion demandant au Conseil d'Etat de préparer un projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction d'un bloc opératoire définitif pour le RHF site de Riaz. Quelle ne fut pas notre surprise lorsqu'après neuf mois d'attente, le Conseil d'Etat y accorda d'une réponse négative, et surtout pour les faits évoqués. Non parce que le fond ou l'entier du contenu de la motion ne seraient pas corrects, bien au contraire, mais parce que dans sa réponse, le Conseil d'Etat se pose la question de savoir si la motion est contraire à la loi concernant le réseau hospitalier fribourgeois et de conclure ainsi à son irrecevabilité.

¹ Déposée le 11 septembre 2009, *BGC* p. 1519; développée le 6 octobre 2009, *BGC* p. 1817; réponse du Conseil d'Etat le 6 juillet 2010, *BGC* p. 1307.

J'ai parcouru en long et en large ladite loi du RHF et ses articles qui concernent le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Le fait est qu'elle n'est pas forcément irrecevable, mais plutôt qu'elle ouvre la boîte de Pandore à la possibilité que nombre de députés puissent intervenir par l'entremise du Conseil d'Etat sur le budget et la gestion de l'HFR, ce qui n'était pas notre but premier. Après plusieurs contacts et entretiens avec la Direction de la santé et les collègues députés, il s'avère que notre motion avait peu de chance d'être acceptée, aussi bien par la gauche que par la droite, mais pas en raison du fond de la motion, qui a été validé et justifié par le Conseil d'Etat. Raison et sagesse valaient ainsi mieux que droit.

Nous avons décidé de retirer notre motion, surtout depuis que nous avons appris que le Conseil d'administration de l'HFR se réunissait ce mercredi pour analyser les esquisses d'avant-projet de l'HFR, dans lequel sera discuté entre autre le suivi de l'HFR site de Riaz dont la construction d'un futur bloc opératoire. Il va sans dire que notre intervention par notre motion a contribué et contribuera à une avancée plus rapide de cette construction. Ce qui est important, c'est de faire avancer cette construction et de rendre Riaz plus attractif aussi bien auprès des médecins, chirurgiens, que des patients. Nous ne manquerons pas évidemment de suivre, si nécessaire de réagir, si rien ne devait se faire pour ce bloc dans les deux ans à venir. L'Etat fait des bénéfices par millions depuis des années. S'il faut investir dans des constructions telles que ce bloc opératoire, c'est maintenant ou demain qu'il faut réagir, mais pas lorsque les comptes de l'Etat seront rouges. Sans ce nouveau bloc opératoire, dans vingt ans, cet hôpital ne servira plus à rien. Dans dix ans, il sera largement dépassé. Mesdames et Messieurs du Conseil d'administration du RHF, pensez-y, faites-le demain, concrétisez cette construction pour que le RHF Fribourg site de Riaz et tous les autres sites du canton d'ailleurs soient à jour et pour toujours.

Pour terminer, malgré la situation actuelle, je remercie vivement l'équipe soignante du bloc opératoire et tout le personnel du HFR de Riaz qui assure une sécurité optimale pour ses patients et qui fait un admirable travail, même au prix d'efforts constants, dans des conditions qui ne sont pas forcément toujours évidentes. Pour ces raisons, nous retirons cette motion.

- Cette motion est retirée par ses auteurs.
- Cet objet est ainsi liquidé.

Postulat P2065.09 Nicole Aeby-Egger (prise en charge des toxicodépendances)¹

Prise en considération

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Je tiens tout d'abord à remercier le Conseil d'Etat pour sa proposition d'accepter ce postulat. Il est en effet important

de terminer le rapport concernant cet état des lieux commencé en 2006 déjà et qui peine à avancer. Il y a toutefois dans la réponse du Conseil d'Etat certains amalgames qui, s'ils n'ont pas été volontairement disposés dans le but de créer un flou, démontreraient alors une méconnaissance du sujet pour ne pas dire plus. Ce postulat est centré sur les problématiques liées à la toxicomanie et la réponse confond toxicomanie et addictions. Certes, c'est un concept moderne, ça fait donc plus actuel de parler d'addictions que de toxicomanie. Ceci permet également de dédramatiser la problématique puisque chacune et chacun d'entre nous se demande s'il n'est pas sujet à certaines addictions, chocolat, travail, nourriture ou politique – pourquoi pas... Eh bien, au risque d'être un peu trop pinaillieuse sur les mots, j'ai quelques précisions fondamentales à relever, tirées d'une publication du collègue romand de médecine de l'addiction. La dépendance est un mécanisme par lequel la consommation régulière d'une substance a engendré un déséquilibre du fonctionnement neurobiologique de la personne. Il en résulte un malaise aussi physique que psychique lorsque la substance n'est pas consommée. La poursuite de la consommation n'apporte donc pas plus de bien-être, mais elle évite les sensations désagréables. L'addiction est par contre une sorte de conditionnement, de recherche de plaisir qui peut être aussi bien liée à une substance qu'à une activité. Au début, la recherche de plaisir est consciente et elle glisse vers un comportement automatisé et compulsif. Pour terminer dans cette explication, on peut dire qu'il y a des consommateurs dépendants mais pas addicts et il y a des personnes addictées mais pas dépendantes. Ce n'est pas tout simple, mais bien moins complexe que la réalité qui elle, ajoute des facteurs génétiques, sociaux et environnementaux aux individus. Tout ça pour revenir à la réponse du Conseil d'Etat, qui amalgame toxicodépendance, alcoolodépendance et addictions, ceci sans tenir compte de la spécificité des personnes concernées. On retrouve également ce même genre d'amalgame dans la presse, si celle-ci n'est pas spécialisée. Les institutions travaillent avec des personnes en difficulté et non avec des concepts. Ces personnes ont des comportements complètement différents si elles sont toxicodépendantes ou si elles sont alcoolodépendantes. Par exemple, chez le toxicodépendant, le développement cognitif s'est en général arrêté au moment du début de la consommation de certaines substances. Alors que chez les alcoolodépendants, la dépendance se crée petit à petit et ceci chez des personnes qui continuent leur formation, leur intégration dans la société et sans que ces personnes franchissent le pas d'une violation de la loi sur les stupéfiants. Il y a parmi nous des personnes concernées par un problème d'alcool si l'on considère que le risque lié à l'alcool est présent dès que la consommation journalière dépasse trois unités d'alcool, soit trois décilitres de vin par jour. Ça fait seulement 1,5 décilitre par repas midi et soir, sans ajouter les petits à-côtés de bières ou de digestifs. Ce risque s'accroît bien-entendu lorsque la consommation est plus importante. Les personnes qui parmi nous, par les petits apéros par-ci et par-là, commencent à se sentir concernées par un problème d'alcool, seraient-elles d'accord d'être tout simplement considérées comme addictées, voire toxi-

¹ Déposé et développé le 18 décembre 2009, BGC p. 2683; réponse du Conseil d'Etat le 21 juin 2010, BGC p. 1315.

cos? Cet amalgame ne risque-t-il pas de faire fuir des possibilités d'entreprendre quelque chose contre la dépendance à cette substance conviviale et issue des produits du terroir?

Pour conclure, j'attire simplement l'attention du Conseil d'Etat: sa réponse confond les concepts de dépendance et d'addiction. De plus, les problématiques des personnes concernées sont socialement très différentes. Ces personnes ne souhaitent pas être mises dans le même panier ou plutôt dans la même institution, les circonstances qui les ont mises dans leur problématique étant très différentes. J'espère donc que le rapport au postulat sera scientifiquement sérieux et qu'il tiendra compte des spécificités des publics concernés. Je vous remercie de soutenir massivement ce postulat, tout comme la totalité de notre groupe Alliance centre gauche.

Cotting Claudia (*PLR/FDP, SC*). M^{me} la Députée Nicole Aeby-Egger veut en savoir plus sur la prise en charge future des personnes souffrant d'addictions, notamment les besoins d'encadrement des personnes qui vieillissent avec une dépendance toujours existante de toxicomanie. Difficile de comprendre le parcours et la complexité du problème. Plus difficile encore de se placer devant l'impuissance de faire changer le cours de la vie d'une personne dépendante, malgré les informations et la prévention importante qui existent. La réalité est connue et la tendance ne s'inverse pas. La consommation d'alcool par une très jeune population est inquiétante, tout comme le déni de ce problème. Le service du médecin cantonal a couché sur papier un processus d'indications cantonales «Addictions – projet pilote». L'objectif est de définir des procédures et des outils communs dans le dispositif de prise en charge des addictions, afin de viser la meilleure adéquation entre les besoins et les prestations. Ce processus est intéressant mais il ne concerne que les demandes volontaires. Pour tous les autres, c'est le statu quo. Ils naviguent à vue, sachant que les médecins et l'hôpital restent leur sécurité. Les coûts sont importants parce que les soins sont répétitifs, sans objectif d'abstinence. Il serait intéressant, M^{me} la Commissaire du gouvernement, de connaître la statistique de toutes les hospitalisations qui se terminent prématurément, puisque la personne qui entre volontaire à l'hôpital peut également s'en aller lorsqu'elle le désire, mais surtout lorsqu'elle trouve que sa santé va un tout petit peu mieux. Et ceci notamment pour les alcooliques qui vivent dans un déni reconnu. Un toxicomane de drogues dures dit tout simplement: «J'ai plongé ou je reconsume.» L'alcoolique, lui, s'imagine qu'il peut s'arrêter quand il veut et pour ces gens-là, il ne semble y avoir aucun problème.

Une majorité du groupe libéral-radical accepte ce postulat parce que le processus d'indication est en cours et que les résultats qui vont en découler seront intéressants à analyser; ce ne sera pas une étude supplémentaire mais le résultat de cette analyse.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Le groupe de l'Union démocratique du centre remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse au postulat de notre collègue Nicole

Aeby-Egger. Nous sommes d'avis que celui-ci, à l'instar d'une question écrite, a le mérite de donner la possibilité au Conseil d'Etat de nous faire part de l'avancement de ce dossier. Vous avez ainsi pu prendre acte que le projet-pilote prendra fin en octobre 2010, donc dans un mois, ce qui laissera quand même au Conseil d'Etat et à la Directrice de la santé le soin d'analyser ce projet et de nous donner quelque chose de concret, ce qu'ils ne peuvent naturellement pas faire actuellement. Nous serons certainement orientés par le Conseil d'Etat sur les résultats et les conséquences de ce projet, surtout cela, parce que c'est ça qu'il nous faut savoir: «Comment faire?» Le problème est depuis longtemps analysé, mais le «comment faire» c'est déjà beaucoup plus difficile. Il est donc d'une part logique d'accepter ce postulat qui donnera, comme je l'ai dit au Conseil d'Etat, la possibilité de répondre de façon un peu plus fouillée et avec des statistiques je l'espère, sur la prise en charge à long terme, je dis bien à long terme, des personnes souffrant d'addictions au sens large.

Notre groupe a été partagé, voire déchiré par ce postulat, que certains ont considéré comme inutile, puisque de toute façon cet objet fait partie de la planification sanitaire cantonale. Par contre, d'autres estiment que ce postulat a le mérite de donner un coup de fouet à cette planification. Alors je vous laisse le soin de décider chacun pour soi.

Thomet René (*PS/SP, SC*). La réponse du Conseil d'Etat à notre collègue Nicole Aeby-Egger met en évidence le projet de coordination mis en place pour la prise en charge des personnes dépendantes aux drogues illégales et à l'alcool. Le groupe socialiste ne peut que soutenir toute démarche qui tente à créer des synergies entre les institutions concernées par la prise en charge des toxicodépendances. C'est en effet dans ces synergies que doivent se construire les formes de prise en charge et les moyens pour faire face aux besoins des personnes concernées, jeunes ou vieillissantes. A l'unanimité, le groupe socialiste va suivre les conclusions du Conseil d'Etat et soutenir ce postulat.

Stempfel-Horner Yvonne (*PDC/CVP, LA*). Die Christlichdemokratische Fraktion hat vom vorliegenden Postulat von Kollegin Nicole Aeby Kenntnis genommen. Im Sinne des Staatsrates unterstützen wir dieses Postulat. Es ist wichtig, dass wir uns mit den Menschen auseinandersetzen, die von Suchtmitteln abhängig sind und auch mit deren Problemen. Es braucht adäquate Betreuungsplätze und Betreuungsformen in unserem Kanton. Mit Interesse erwarten wir den Bericht und die Resultate des Koordinationsprojektes und auch der Arbeiten, die im Rahmen der Diskussion um den neuen Finanzausgleich geschehen.

C'est dans le sens du Conseil d'Etat que le groupe démocrate-chrétien soutient ce postulat.

Anne-Claude Demierre, Directrice de la santé et des affaires sociales. Je remercie tous les rapporteurs des groupes qui acceptent ce postulat. J'aimerais rassurer M^{me} la Députée Nicole Aeby-Egger: il n'y a pas de méconnaissance de la Direction sur la problématique; je crois qu'on a montré au gré de la réponse que

nous étions justement parfaitement conscients des enjeux de ce projet. Je rappelle que celui-ci est réellement une coordination de la prise en charge des personnes dépendantes aux drogues illégales et à l'alcool et nous n'avons pas du tout confondu la population qui pourrait être alcoolodépendante. Nous sommes parfaitement au courant des statistiques dans notre canton; nous avons 10 000 personnes qui souffrent de problématique d'alcoolodépendance. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que très souvent les dépendances sont multiples et que souvent les gens n'ont pas seulement une dépendance à l'alcool, mais en lien des dépendances aux médicaments ou encore d'autres dépendances à la drogue. Donc, le but très clair de ce projet qui a débuté en 2008 – le projet qui avait été initié notamment avant 2006 était uniquement une coordination de la prise en charge stationnaire – c'est réellement une coordination pour avoir une prise en charge globale de la personne en situation de dépendance et que celle-ci soit clairement au centre de notre dispositif, où on assure une prise en charge ambulatoire, stationnaire le cas échéant, et un suivi ensuite en ambulatoire. En effet, nous avons analysé de façon très précise des parcours de personnes dépendantes et on voit que souvent justement, les personnes qui souffrent de dépendances très lourdes, sont renvoyées d'un système à l'autre sans qu'il y ait vraiment cette vision globale. C'est donc à ça que nous entendons répondre dans notre projet, projet qui, je le rappelle, se sous-divise en plusieurs parties:

- une partie qui est l'analyse des prestations, des besoins dans notre canton;
- une partie qui est l'indication, et le case-management c'est justement ce que nous mettons en place avec le projet-pilote.

Le projet-pilote concerne pour le moment les personnes qui sollicitent une prise en charge par le réseau fribourgeois spécialisé en addictions ou un placement hors canton en lien avec ce type de problématique. Nous sommes actuellement en discussion pour démarrer une phase «adolescents» du projet-pilote. Des discussions sont actuellement en cours avec le Service de l'enfance et de la jeunesse, la Chambre pénale des mineurs et la justice de paix, pour avoir un projet qui pourrait prendre en compte les besoins des adolescents.

Donc je vous remercie d'accepter ce postulat. Des discussions sont en cours entre les trois institutions qui travaillent dans ce domaine dans le canton, c'est-à-dire le Radeau, le foyer Horizon-Sud par le Tremplin et le Torry. Dans le délai d'une année, nous vous rendrons un rapport tel que proposé dans le postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 71 voix contre 6. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV,

PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 71.*

Ont voté non:

Brönnimann (SC, UDC/SVP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Glauser (GL, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP). *Total: 5.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e juge au tribunal d'arrondissement de la Sarine (premier tour de scrutin)

Bulletins distribués: 101; rentrés: 94; blancs: 3; nul: 0; valables: 91; majorité absolue: 46.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Marianne Dey Raemy: 42; Béatrice Ackermann: 34; Catherine Hayoz: 16; Nicolas Gisler: 2.

Un-e juge au tribunal d'arrondissement de la Sarine (deuxième tour de scrutin)

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blanc: 1; nul: 1; valables: 98; majorité absolue: 50.

Est élue pour une durée indéterminée M^{me} Marianne Dey Raemy par 54 voix.

Ont obtenu des voix M^{me} Béatrice Ackermann: 32; Catherine Hayoz: 12.

Un-e juge suppléante au Tribunal de la Sarine

Bulletins distribués: 94; rentrés: 82; blancs: 2; nul: 0; valables: 80; majorité absolue: 41.

Est élu pour une durée indéterminée M. Jean-Marc Wichser par 57 voix.

A obtenu des voix M. Laurent Dessibourg: 19. Il y a 3 voix éparses.

Un-e juge au Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 98; rentrés: 95; blanc: 0; nul: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Monique Pedroli* par 60 voix.

Ont obtenu des voix M. Maurice Bourqui: 30; Gabriel Dougoud: 4.

Un-e juge suppléante au Tribunal de la Broye

Bulletins distribués: 98; rentrés: 91; blancs: 5; nul: 0; valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue pour une durée indéterminée *M^{me} Annelise Moser* par 47 voix.

Ont obtenu des voix M./M^{me} Florence Meylan: 32; Fabien Monney: 6. Il y a 1 voix éparses.

- La séance est levée à 16 h 05.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*
